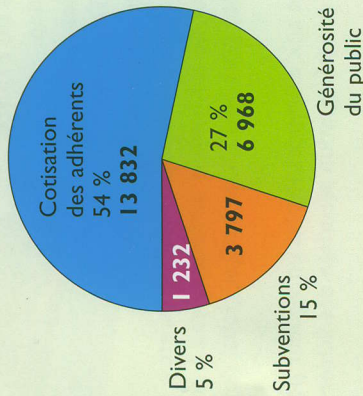
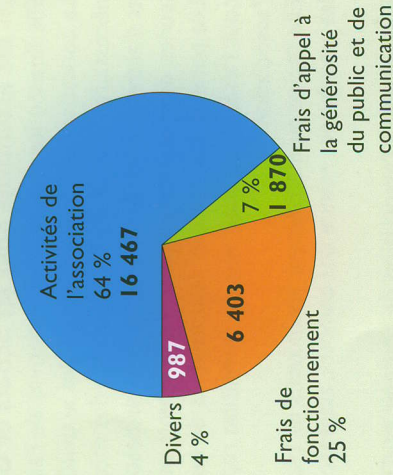


Provenance et affectation des ressources en 2005

Ressources 2004-2005
en milliers d'euros



Emplois 2004-2005
en milliers d'euros



La cotisation représente aujourd'hui 65% des ressources de l'association au niveau national. Elle sert à la gestion de l'association dans son ensemble. Elle est utilisée en partie pour recruter et accompagner les 900 responsables bénévoles des 59 territoires, pour les campagnes de communication externe et interne.

Tarifs

	Vous désirez un reçu fiscal	Vous ne désirez pas de reçu fiscal
Cotisation adhérents (dont 5 € d'abonnement aux revues)	92 €	57 €
Cotisation famille (à partir du 2 ^e membre de la famille*) (dont 5 € d'abonnement aux revues)	59 €	30 €
Enfants/jeunes dans les DOM/TOM et à l'étranger (dont 5 € d'abonnement aux revues)		11,5 €

* Pour une famille de 2 membres ou plus, le premier paie la cotisation pleine et les autres paient la cotisation famille

Déduction fiscale

Pour les personnes assujetties à l'impôt, le prix de la cotisation proposée est de 87 €. Selon la nouvelle loi en vigueur, et grâce à la reconnaissance d'utilité publique des Scouts et Guides de France, l'avantage fiscal permet de déduire 66% de ce montant grâce à l'émission d'un reçu fiscal. Le montant de la cotisation, en coût réel, est de 29 €. Le prix de l'abonnement aux revues (5 € par titre) n'ouvre pas droit à une déduction fiscale. Les personnes ne choisissant pas cette option s'acquitteront d'une cotisation de 52 €. Un tarif spécifique est accordé aux familles (à partir de la deuxième adhésion), aux scouts et aux guides vivant à l'étranger ou dans les Dom-Tom.

Un don au groupe local

Les groupes ont aussi leur propre fonctionnement à financer : locaux, formations, renouvellement de matériel, réunions et rassemblements, caisse de solidarité... Ce financement est en partie assuré par des subventions municipales, territoriales, par la CAF, la campagne calendrier ou d'autres actions de collecte de fonds. Mais ce n'est pas toujours suffisant pour assurer l'exigence requise par les activités scoutes. Vous pouvez soutenir le groupe local de vos enfants en faisant un don déductible de vos impôts à hauteur de 66% de son montant. Une partie du bulletin d'adhésion vous donne la possibilité de faire un don au moment où vous inscrivez vos enfants.

Donnons-nous les moyens de trouver un passage



La cotisation 2006 - 2007

La cotisation, un acte d'engagement comme membre de l'association

Payer une cotisation c'est faire le choix d'une adhésion à un projet, un style de vie qui sont propre aux Scouts et Guides de France. Vous effectuez un acte utile et important pour l'association qui engage autant celui qui donne que celui qui reçoit. La somme remise au responsable du groupe marque la participation de chacun au fonctionnement de l'association, du plus jeune louveteau jusqu'au délégué général.

Que font les Scouts et Guides de France ?

L'association invite les jeunes de 6 à 21 ans à prendre leur vie en main et à s'engager à travers un idéal. Les garçons et les filles qui pratiquent le scoutisme s'engagent volontairement dans des actions utiles pour la société :

- la protection de l'environnement,
- les nouvelles solidarités,
- l'expression artistique,
- l'éducation à la paix,
- les échanges internationaux,
- l'aventure et le défi sportif...



Les jeunes scouts et guides vivent des temps forts à travers le jeu et l'aventure et découvrent l'amitié à travers les projets qu'ils réalisent ensemble. Ils soutiennent ceux qui sont en difficultés pour bâtir un monde plus humain.

C'est par l'apprentissage de la vie quotidienne au sein du groupe et par son action personnelle que chacun, chacune, va acquérir le sens des responsabilités et participer à la construction de sa personnalité. Les Scouts et Guides de France proposent un parcours fondé sur la confiance et la reconnaissance, le rapport à la loi, l'échange et la relation, l'engagement, le respect des différences.



Reconnus d'utilité publique, indépendants de tous partis politiques, Scouts et Guides de France sont ouverts à tous, sans distinction d'origine, de culture ni de croyance. Ils témoignent de leur appartenance à l'Eglise catholique par leur lien avec l'Eglise de France et centrent leurs actions sur les valeurs de l'Évangile. L'association est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports comme Mouvement d'éducation populaire.

Parce qu'ils sont membres des organisations mondiales du scoutisme et du guidisme, les Scouts et Guides de France appartiennent à une Fraternité mondiale représentée dans 165 pays. Ils agissent et échangent avec tous les continents au service de la solidarité et de la Paix.



La cotisation

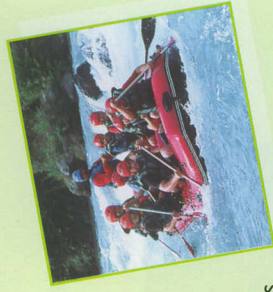
est essentielle pour les Scouts et Guides de France

Elle finance les nombreuses initiatives de l'association.

La cotisation assure la pérennité des activités et des outils nécessaires à la vie du Mouvement : des moyens d'animations et d'activités renouvelés en fonction des besoins des enfants et des jeunes, des publications pour les différents publics : familles, responsables, jeunes, etc. Elle permet aux chefs et responsables de bénéficier de formations de haut niveau à un coût raisonnable pour eux. La formation représente près de 15% du budget global de l'association.

Elle donne au mouvement les moyens de répondre aux exigences légales en vigueur pour les associations : tenue des comptes, assurance des activités, gestion sécurisée des fichiers...

Elle permet à l'association de soutenir et d'être solidaire d'associations nationales de scoutisme de pays traversant des situations politiques, économiques, climatiques, sociales, difficiles. Elle ouvre aux Scouts et Guides de France les portes des instances institutionnelles et associatives nationales et internationales afin de promouvoir et défendre l'association.



donne accès à

- une carte d'adhérent qui signifie l'appartenance à l'association
- une réduction de 50% sur le tarif des abonnements aux revues (5 € au lieu de 10 €)
- port de la tenue des Scouts et Guides de France
- la Boutique de l'association
- une assurance en responsabilité civile, individuelle accident et assistance rapatriement



- un encadrement par des responsables bénévoles formés et compétents

- un bulletin d'information aux familles deux fois par an

- l'utilisation des chèques vacances, bons CAF et MSA pour régler les participations aux activités
- la participation à des événements nationaux et internationaux (les Jamboree)

- une transparence financière et morale de la part de l'association qui publie un rapport annuel.

